

N°2017-08-21

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 28 septembre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 18 septembre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Meymac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. André Alanore qui a donné pouvoir à M. Jean Stöhr ;
M. Gérard Arnaud qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
Mme Françoise Béziat qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
M. Jean-Paul Bourre qui a donné pouvoir à Mme Martine Leclerc ;
Mme Laurence Boyer qui a donné pouvoir à Jean-Marc Michelon ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à Mme Danielle Coulaud ;
Mme Christine Da Fonseca qui a donné pouvoir à Mme Frédérique Fraysse ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
Mme Sandra Délibit qui a donné pouvoir à M. Tony Cornelissen ;
M. Daniel Escurat qui a donné pouvoir à M. Serge Peyraud ;
Mme Fabienne Garnerin qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Gérard Vinsot ;
M. Dominique Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Valérie Serrurier ;
M. Serge Guillaume qui a donné pouvoir à Mme Dominique Miermont ;
M. Michel Guitard qui a donné pouvoir à M. Christophe Arfeuillère ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel qui a donné pouvoir à M. Michel Lefort-Lary ;
M. Michel Lacrocq qui a donné pouvoir à M. Pierre Chevalier ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Martine Pannetier ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
M. Gérard Rougier qui a donné pouvoir à M. Thierry Guinot ;
M. Jean-Michel Taudin qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;

Mme Maryse Badia, excusée (non représentée) ;
M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
M. Tony Cornelissen, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Couzelas, excusé (non représenté) ;
Mme Catherine Durand, excusée (non représentée) ;
M. Philippe Exposito, excusé (non représenté) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Jamin, excusée (représentée) ;
M. Jean-François Loge, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;

M. Didier Pénéloùx, excusé (représenté) ;
M. Daniel Poigneau, excusé (non représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Jean Robineaux, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
Mme Jeannine Vivier, excusée (non représentée).

Envoyé en préfecture le 09/10/2017
Reçu en préfecture le 09/10/2017
Affiché le []
ID : 019-200066744-20170928-20170821-DE

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 21/09/17
Le président,

Daniel Mazière est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 65 // pouvoir(s) = 20 // votants = 85

Reprise du projet de réhabilitation énergétique de la ressourcerie de Peyrelelade

Le président explique qu'à la suite de la dissolution de la Communauté de Communes Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur, 10 communes ont adhéré à Haute-Corrèze Communauté. De ce fait, il est nécessaire de délibérer pour reprendre le projet initié en 2016 par la communauté de communes Bugeat-Sornac Millevaches au Cœur de la réhabilitation énergétique de la ressourcerie de Peyrelelade. Ces dépenses entrent dans le programme des territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et ont pour but entre autre, la réduction de la consommation d'énergie, la diminution des gaz à effet de serres et des pollutions liées au transport.

Les travaux envisagés et subventionnés sont les suivants :

- isolation par l'extérieur grâce à un bardage bois et la projection de fibres bois ainsi que le changement de fenêtre ;
- pose de 180 panneaux photovoltaïques sur une partie du toit ;
- installation de domotique.

Plan de financement :

	Coût total du projet	
		155 000.00 €
TEPCV	65.00 %	101 850.50 €
Conseil Départemental	9.68 %	15 000.00 €
Fonds propres HCC	25.32 %	38 149.50 €

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve la reprise du projet et le plan de financement tels que présentés ci-dessus ;
- autorise le président à solliciter les subventions auprès de l'Etat (TEPCV) et du conseil départemental de la Corrèze ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

Pour extrait conforme,
À Meymac, le 28 septembre 2017
Le président,
Pierre Chevalier

